



**FONDATION
MÉRIMÉE**



BOURSE D'ÉTUDES MÉTIERS D'ART DE LA RESTAURATION

MONTANT : ENTRE 1 000 € ET 5 000 €

avec le soutien de la Fondation Mérimée

PÉRIODE DE CANDIDATURE

Du 1er juin au 31 août

OBJET DE LA BOURSE D'ÉTUDES

La bourse encourage des étudiants pour la poursuite de leur dernière année d'études (niveau Master) dans le domaine des métiers d'art de la restauration. Elle favorise aussi l'insertion professionnelle des étudiants en contribuant à l'achat de matériel professionnel.

QUESTIONNAIRE DE CANDIDATURE

Le questionnaire se compose de trois parties :

- I. Informations sur le candidat
- II. Informations sur le cursus suivi
- III. Lettre de motivation

En annexe, à la fin du questionnaire, vous retrouverez :

- La liste des pièces justificatives à fournir
- Le règlement de la bourse d'études

J'atteste avoir pris connaissance du règlement et m'engage à en respecter les termes.

J'atteste être habilité(e) à faire acte de candidature et à assurer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux réalisés.

Je certifie que toutes les photos transmises dans le cadre de la candidature sont libres de droit et j'autorise la Fondation Mérimée et son mécène à les utiliser dans le cadre de leurs actions de communication.

PARTIE I : INFORMATIONS SUR LE CANDIDAT

Coordonnées du candidat

Nom :

Prénom :

Âge :

Adresse (lieu de résidence principale) :

Téléphone portable :

Téléphone fixe :

Courriel(s) :

PARTIE II : INFORMATIONS SUR LE CURSUS SUIVI

Niveau d'études :

Diplôme préparé :

Nom de l'établissement :

Adresse de l'établissement :

PARTIE III : LETTRE DE MOTIVATION

La lettre de motivation s'adresse aux membres du jury. Elle doit présenter votre parcours, votre formation et le projet de restauration pour lequel vous demandez une bourse d'études. Elle doit rendre compte de vos motivations et démontrer l'utilité de la bourse pour la poursuite de vos études et éventuellement pour votre insertion professionnelle.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

Attention, les dossiers de candidature incomplets ne seront pas examinés par le jury. Tout envoi est définitif, le candidat ne pourra plus apporter de modifications à son dossier.

Les documents sont à envoyer aux formats .pdf ou .jpg et doivent être nommés de manière lisible et compréhensible.

PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES :

- Le présent questionnaire dûment complété
- La présentation photographique au format PowerPoint (.ppt)
- Un curriculum vitae
- La présentation du cursus détaillant les unités d'enseignements suivies

Tout autre document permettant au jury de mieux apprêhender le monument et le projet peut être ajouté au dossier. Exemples :

- La copie des derniers diplômes obtenus ou, pour l'année en cours, les relevés de notes correspondants
- Lettre de recommandation

Éléments à faire apparaître dans la présentation photographique à joindre au dossier (au format PowerPoint) :

- Une présentation des projets de restauration, études et mémoires déjà réalisés
- Une présentation du projet de restauration, d'études et du mémoire à réaliser pendant l'année universitaire
- Une projection financière pour l'année universitaire à venir

BOURSES D'ÉTUDES MÉTIERS D'ART DE LA RESTAURATION

avec le mécénat de la Fondation Mérimée

RÈGLEMENT DE LA BOURSE

ARTICLE 1. OBJET DE LA BOURSE

La bourse encourage des étudiants pour la poursuite de leur dernière année d'études (niveau Master) dans le domaine des métiers d'art de la restauration. Elle favorise aussi l'insertion professionnelle des étudiants en contribuant à l'achat de matériel professionnel.

Une ou plusieurs bourses seront attribuées pour l'année universitaire à venir.

Critères d'éligibilité :

1. Être étudiant en Master « Restauration - Conservation du patrimoine ».
2. Poursuivre sa formation en France dans un établissement de formation reconnu par l'État.
3. Avoir moins de 35 ans au moment du dépôt de la candidature.
4. Présenter un projet de restauration en lien avec sa spécialité : arts du feu ; arts graphiques ; arts textiles ; mobilier ; peinture ; photographie ; sculpture, etc.
5. Présenter un sujet d'étude technico-scientifique en lien avec le projet de restauration.

ARTICLE 2. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les étapes de candidature sont les suivantes :

1- Télécharger les documents et compléter le dossier

Deux documents doivent être téléchargés par le candidat sur le site www.fondationmh.fr :

- Le questionnaire sous format PDF (.pdf)
- Le modèle de la présentation photographique sous format PowerPoint (.ppt)

2- Envoyer le dossier de candidature complet

Le questionnaire, la présentation photographique et les documents complémentaires obligatoires doivent être envoyés par Smash à l'adresse suivante : communication@fondation-merimee.org

Le dossier de candidature complet doit être envoyé **entre le 1^{er} juin et le 31 août**. Toute candidature reçue en dehors de ces dates ne sera pas examinée.

Un accusé de réception validant le dépôt de votre candidature est envoyé par mail dans un délai de 7 jours. Si vous ne recevez pas d'accusé de réception passé le délai de 7 jours, écrivez à communication@fondation-merimee.org

Attention : les dossiers de candidature ne respectant pas cette procédure ou incomplets ne seront pas examinés par le jury. Tout envoi est définitif, le candidat ne pourra plus apporter de modifications à son dossier.

ARTICLE 3. PROCÉDURE DE DÉCISION

Le lauréat est choisi par un jury composé d'un représentant de la Fondation Mérimée et de personnalités qualifiées.

Les candidats présélectionnés pourront éventuellement être auditionnés par le jury pour présenter leurs travaux.

Les décisions du jury seront communiquées aux candidats par courrier, au plus tard à la fin du premier trimestre de leur année universitaire.

ARTICLE 4. VERSEMENT DU PRIX

Le montant de la bourse est à l'appréciation du jury.

Une fois sélectionné, le boursier recevra le versement de sa bourse dans les mois qui suivent la cérémonie de remise officielle des soutiens de la Fondation Mérimée ayant lieu en fin d'année.

ARTICLE 5. COMMUNICATION DU PROJET

Le bénéficiaire de la bourse autorise la Fondation Mérimée, dans le cadre des actions de communication et d'information de ceux-ci, à diffuser son nom, son cursus et sa photo et à recueillir et diffuser son témoignage sous toute forme.

Toute publication ou diffusion des travaux effectués au cours de l'année devront mentionner le concours de la Fondation Mérimée.

ARTICLE 6. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce concours implique de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Pour toute question : communication@fondation-merimee.org



CONSIGNES RELATIVES À LA PRÉSENTATION PHOTOGRAPHIQUE (POWERPOINT)

Le PowerPoint est le document visuel présenté au jury, il est important de le rendre attrayant et compréhensible.

Vous êtes libre d'apporter des modifications au modèle de PowerPoint fourni par la Fondation Mérimée : ajouter des slides, changer les titres, insérer des plans, etc.

Règles générales à respecter :

- Conserver le format des diapositives : standard (4:3)
- Conserver la police Calibri
- Limiter les textes informatifs, privilégier les images
- Utiliser des photographies de qualité
- Préférer une grande image plutôt que plusieurs petites
- Légender toutes les images

Éléments à faire apparaître dans la présentation photographique :

- Une présentation des projets de restauration, études et mémoires déjà réalisés
- Une présentation du projet de restauration, d'études et du mémoire à réaliser pendant l'année universitaire
- Une projection financière pour l'année universitaire à venir

Dans la seconde partie du PowerPoint, consacrée à la projection financière de l'année scolaire à venir, il convient de renseigner l'ensemble des dépenses, investissements et recettes qui ont trait à cette année d'études.

La présentation photographique finalisée doit être transmise au format PowerPoint (.ppt).